

Lettre de Charles Monnard à Ad. Thiers

Autor(en): **Monnard, Charles**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **49 (1941)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

première chorale yverdonnoise d'hommes, laquelle prit le titre de « Récréation » en 1859. C'était le temps heureux où la concurrence n'existait pas. Deux seules sociétés de musique se partageaient les amateurs : l'orchestre et la « Récré ». Toutes deux vivaient en bonne intelligence et organisaient de nombreux concerts en commun. En 1878, l'« Harmonie » société de langue allemande se constituait à son tour. Enfin « La Lyre » voyait le jour en 1894.

Au terme de ces notes sur la musique à Yverdon au XIX^{me} siècle, il y aurait lieu de mentionner aussi une « Société de musique » fondée en 1829, et dont la section vocale a subsisté jusqu'à nos jours. Toutefois, comme d'autres groupements de ce genre existaient dans les principales villes vaudoises, l'auteur de ces lignes se réserve d'y revenir plus tard en traitant le sujet de façon plus générale.

Jacques BURDET

Lettre de Charles Monnard à Ad. Thiers

Charles Monnard, 1^{er} député à la Diète de 1832 à 1833 à Ad. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics en France (lettre personnelle).

C'est en 1822-23 que Ch. Monnard a dû faire la connaissance de Thiers, qui débutait alors comme historien. Monnard, déjà professeur à Lausanne, passait avec sa jeune famille toute une année à Paris pour y compléter ses connaissances en vue de l'enseignement académique. Plus tard, en 1852, il recevait à Bonn la visite de Thiers à qui il rendit le service de « cicerone ».

L'occasion qui provoqua la lettre qui suit fut le séjour que faisait à Paris M. Philippe Pellis, fils de l'avocat Louis Pellis,

ami intime de Monnard. Le jeune homme était déjà un mathématicien distingué, auteur d'un travail important où il étudiait un nouveau système de pension de retraites pour les employés du gouvernement de Louis-Philippe. Monnard le recommandait dès le début de la lettre à Thiers, ministre du commerce et des travaux publics.

Après cette introduction, la plus grande partie de la lettre, imprimée ici, est consacrée à la politique suisse en 1832-1833. Monnard venait de travailler très assidûment avec quatorze collègues, au sein de la commission nommée par la Diète de Lucerne, pour dresser un projet de constitution fédérale qui devait remplacer le Pacte de 1815, qui ne pouvait plus s'adapter à l'esprit libéral et démocratique de 1830. Le projet de révision du Pacte, sur le chantier depuis le 17 juillet 1832, fut présenté à la Diète à la fin de décembre dans un très remarquable rapport du professeur de droit à Genève, *Pellegrino Rossi*. Il visait à constituer un Etat fédératif sur la base de la souveraineté des cantons.

L'opposition ne tarda pas à se faire sentir de divers côtés ; elle venait des radicaux et aussi d'une minorité formée par les petits cantons de la Suisse, auxquels se joignaient Bâle-Ville et Neuchâtel. On l'appelait le parti sarnien, de Sarnen (Obwald) où il s'était constitué. C'est cette minorité que Monnard désigne et personnalise dans sa lettre sous les traits du « chambellan prussien, flanqué de capucins et de prêtres ». Le chambellan n'était autre que Frédéric de Chambrier (1785-1856), député de Neuchâtel, membre de la commission de révision du Pacte.

Ce fut pendant la Diète de Zurich du 11 mars 1833, orageuse dès son début, alors que Monnard passait trois jours à Lausanne, qu'il confia épistolièrement au ministre français son optimisme au sujet de la révision du Pacte. Chose curieuse ! Peu avant la date de sa lettre, Monnard se montrait, écrivant à sa femme, très inquiet de la tournure que prenaient les débats. L'avenir allait justifier les craintes exprimées alors. Au cours de l'été, le projet Rossi devenu celui de la commission quasi-unanime, ne réussissait pas en Diète à réunir le nombre de suf-

frages cantonaux nécessaires à son adoption et le résultat final, émis par le vote des Grands conseils et de quelques assemblées électorales, aboutissait à un échec. Lucerne par son vote négatif, pourtant canton directeur, entraînait le reste de la Suisse. Il fallut attendre quinze ans avant d'obtenir une constitution solide, qui s'inspirait pourtant de quelques-uns des principes du projet de 1833.

En consacrant quelques lignes de sa lettre aux rapports entre la Suisse et la France à cette époque, Monnard s'inspirait aussi des difficultés que la Suisse éprouvait dans ses relations avec la Prusse et l'Autriche qui joignaient leurs efforts pour faire avorter le projet de révision du Pacte de 1815.

Ces explications nous semblent nécessaires pour faciliter la lecture de la lettre qui suit :

« Lausanne, 10 avril 1833.

» Monsieur et cher ami,

» ... Quoique je vous écrive de Lausanne je n'y suis que pour trois jours. Des neuf derniers mois, je n'ai guère passé que deux ici. En 1832 je suis resté près de six mois à Lucerne comme membre de la Diète helvétique, puis comme l'un des quinze commissaires chargés de projeter la révision du Pacte fédéral. Depuis le commencement du mois de mars je séjourne à Zurich, de nouveau comme député à la Diète et je ne suis venu ici que pour assister à une session du Grand Conseil de notre Canton ; dans trois jours je repars pour Zurich.

» Nos affaires fédérales, tout importantes qu'elles sont pour vous, seraient parfaites pour attirer votre attention, si vous n'aimiez pas la Suisse autant que vous m'avez témoigné l'aimer. Mais je suis sûr que vous n'apprendrez pas sans intérêt que la Suisse sortira de la crise actuelle plus forte, plus vivante, plus unie qu'elle ne l'a jamais été en réalité. Une très petite minorité

réfractaire, composée d'individus et non de peuplades, dirigée par un chambellan prussien flanqué de capucins et de prêtres, ne détournent ni la Diète ni la nation suisse de la ligne droite qu'elles suivent avec calme, avec sagesse, avec fermeté.

» Les noms de Prusse et de l'Autriche dont on essaie de faire un épouvantail ne nous intimident pas, le temps de la peur est passé ; la Suisse est attachée à ses institutions rajeunies et tout Suisse est soldat par le cœur encore plus que par la loi. Il est un sentiment qui anime aujourd'hui tous les Suisses, depuis le président de la Diète jusqu'au dernier rang des miliciens, c'est que nous sommes maîtres chez nous et que le bon droit est une puissance ajoutée à celle des carabines.

» Vous rappelez-vous, Monsieur, que vous m'avez plus d'une fois exprimé le regret de ce que la France avait renvoyé les régiments suisses, au lieu de les porter à 300.000 hommes pour vous faire de la Suisse un rempart sur cette partie de vos frontières ? Eh bien ! ce rempart, la France le trouvera dans l'enthousiasme du peuple suisse, tant qu'elle respectera sa liberté agrandie et qu'elle se montrera franchement amie de ses institutions.

» Dans deux mois, plus tôt peut-être, nous aurons un pacte nouveau, adapté à nos besoins et à notre nationalité ; pour la première fois, il sera notre ouvrage. Une minime fraction de la Suisse, la seule à qui l'on ne demande point de sacrifices et à qui l'on offre tous les avantages, boudera quelque temps le pacte de 1833 comme elle a fait celui de 1815. Personne ne songe à l'en empêcher ni à la forcer d'entrer dans la Confédération nouvelle : nous respectons la liberté de boudier comme toutes les autres libertés. Un schisme dont on fait trop de bruit et qui bientôt ne sera plus que de la mauvaise humeur, n'arrêtera point la marche naturelle de nos affaires.

» Agréez, je vous en prie, Monsieur et cher ami, l'expression de mon respectueux attachement, sans bornes.

» C. M. »

Ch. SCHNETZLER.